

JOURNAL DE LYON

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11	22	44
Départem. limitrophes	12	23	46
Autres départements	13	25	48

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les mandats non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Imprimerie de H. STOKES, LYON.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les mandats non accompagnés d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 30 Avril.

Le Journal officiel a publié hier le décret convoquant les électeurs du département de la Nièvre à l'effet d'élire un député en remplacement du général Ducrot, démissionnaire. Le jour de cette élection est fixé au 24 mai. Si l'on veut bien se rappeler que la démission du général Ducrot date du 29 novembre dernier, on remarquera que le gouvernement continue de reculer « jusqu'aux dernières limites de la légalité », l'époque où les électeurs doivent être appelés à procéder au remplacement des députés dont les sièges sont devenus vacants.

On ne parait pas encore fixé sur les candidats qui se présenteront dans la Nièvre. Le candidat républicain paraît toutefois devoir être M. Tenaillon-Saligny, mais ce ne sera, si l'on se conforme aux précédents, que le deuxième lundi qui suivra le décret de convocation, qu'aura lieu la réunion du congrès républicain, dans laquelle sera décidée le choix d'une candidature définitive. Les bonapartistes se proposeraient, dit-on, de porter leurs suffrages sur M. de Bourgoing. Quant à M. Gillois, qui a échoué deux fois contre le docteur Turigny, cet honorable blackboulé aurait résolu de se retirer définitivement de la lutte.

La mort de M. Labélonne inspire à une correspondance l'idée de poser quelques questions, dont la solution ne peut manquer, le moment venu, de s'imposer et dont l'intérêt n'échappera à personne. « Les électeurs de Seine-et-Oise, dit cette correspondance, devront être convoqués dans les six mois ; mais, si avant cette époque on vote une loi électorale supprimant le scrutin de liste, de quelle circonscription de Seine-et-Oise convoquera-t-on les électeurs pour remplacer M. Labélonne, mort représentant tout un département ? »

Il ne peut, en effet, entrer dans la pensée de personne, qu'une Assemblée puisse se composer de deux classes de députés — de députés de département et de députés d'arrondissement — et il ne saurait se produire, en supposant que le scrutin de liste fut remplacé, dans la nouvelle loi, par le scrutin de circonscription, il ne saurait, disons nous se produire que l'une de ces deux alternatives ; ou l'on devrait continuer, pour les élections partielles, le système actuellement en vigueur, ou bien l'Assemblée nationale, suivant en cela l'exemple de toutes les autres assemblées dans des circonstances analogues, se dissoudrait immédiatement après avoir voté la nouvelle loi électorale.

On ne sait rien encore du reste sur l'époque où la loi électorale sera présentée. L'indécision continue de régner au sujet de l'ordre dans lequel se produiront à la rentrée de la Chambre les propositions du gouvernement, et les perplexités du ministère doivent, non sans raison, s'aggraver à mesure que cette époque devient plus rapprochée. Enfermé entre le refus de concours du centre gauche et les inébranlables résistances de l'extrême droite, M. de Broglie doit commencer à prévoir l'infirmité de ses manœuvres et la mise en défaut de toute son habileté. Oserait-il proposer, dès le début, l'institution d'une seconde Chambre ainsi qu'il en avait formé le projet ? Cela peut paraître aujourd'hui douteux, en présence du refus de la droite à le suivre dans cette voie. L'Union l'avertit d'ailleurs charitablement du danger. « Nous résisterons, dit la feuille légitimiste, nous

résisterons, au nom de la logique et du bon sens, à l'institution d'une seconde Chambre qui, sous peine d'être un rouage inutile, ne pourrait être que l'instrument de la transmission des pouvoirs. »

Ainsi, la présentation d'un projet de loi sur la seconde Chambre risque d'entraîner la chute du cabinet, et la présentation de la loi électorale conduit fatalement à la dissolution. Or, c'est entre ces deux termes que M. de Broglie doit choisir. On comprendra facilement qu'en face d'une pareille situation il éprouve quelque embarras.

Il semble d'ailleurs que les pressentiments de certains ministres sur la fin prochaine du cabinet commencent à se faire jour. Dans un banquet que lui a offert récemment le barreau de Toulouse, M. Depierre insistait, non sans un certain sentiment de mélancolie sur la fragilité des ministères, et semblait marquer sa place de retour parmi ses anciens confrères.

On assure d'autre part, au Progrès des Communes de Libourne, que le grand dîner offert au ministre des affaires étrangères, à la sous-préfecture de cette ville, aurait été « attristé » par les prévisions d'avenir qui ressortaient des paroles de M. le duc Decazes, lequel aurait laissé entendre que la rentrée serait témoin de « changements considérables » dans le personnel et la direction politique, « et, ajoute, le Progrès des Communes, l'on a cru pouvoir déduire de son langage qu'il devenait nécessaire de se rallier enfin à la république. »

Un pareil langage, s'il a vraiment été tenu par le ministre des affaires étrangères, à la veille de la rentrée de la Chambre, ne manquerait pas, on en conviendra, de gravité.

On nous écrit de Paris à la date du 28 avril :

Voici une nouvelle toute fraîche et que je m'empresse de vous transmettre ; elle est exclusivement financière : Pour combler le déficit on s'adressera, (comme toujours), aux impôts indirects. Tous, sauf le sel, (comme toujours encore), auront à supporter un demi décime, résultat 15 millions environ pour les six mois restant de cette année.

L'honorable M. Magné, qui l'impôt du sel avait mis en fuite, reviendra à l'Assemblée pour lui annoncer le résultat glorieux de ses recherches pendant ces deux mois d'absence.

La Patrie croit savoir que le conseil des ministres doit consacrer sa prochaine séance à la préparation du message que le maréchal de Mac-Mahon adressera à l'Assemblée, et dont la lecture sera faite par M. le vice-président du conseil à l'ouverture de la session.

Il a été publié plusieurs versions sur les intentions du gouvernement relativement à la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône ; on a notamment annoncé qu'il se proposait de déposer, à la reprise de la session, un projet de loi ayant pour but d'autoriser cette dissolution.

Il y a, dans cette façon de présenter les choses, une confusion évidente.

Aux termes de la loi du 29 août 1871, le gouvernement n'a, dans aucun cas, besoin d'être autorisé par l'Assemblée à dissoudre un conseil général ; il n'a, conséquemment, aucun projet de loi à présenter à cet effet, un décret présidentiel suffit.

Seulement, dans l'intervalle des sessions, le décret de dissolution doit être accompagné de la convocation des électeurs pour le 4^e dimanche qui en suit la date.

Quand l'Assemblée est en session, au con-

INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans l'Echo du Nord :

On avait annoncé que les élèves de la Faculté de droit de Douai avaient manifesté l'intention de protester contre la mesure ministérielle qui enlève M. Algiva à sa chaire de droit administratif.

Un grand nombre de ces jeunes gens, nous écrit notre correspondant douaisien, avaient, en effet, le dessein de faire parvenir au ministre l'expression du désir qu'ils avaient de conserver M. Algiva qui avait su conquérir leur sympathie ; ils avaient même prié un de nos honorables députés de se charger de cette communication. Depuis lors ils ont appris que M. de Fouron avait nommé M. Algiva à la chaire de droit criminel de la Faculté de Grenoble. Ils ont donc dû renoncer à leur projet, mais non sans regret, et en se promettant de faire parvenir individuellement à M. Algiva l'expression de leurs sentiments.

Le Progrès du Nord dit que M. Algiva n'est envoyé à Grenoble que temporairement. Il rappelle que M. Algiva faisait aussi à Lille un cours d'économie politique, et il ajoute :

M. Algiva est directeur d'une revue républicaine. On n'a pas osé frapper directement un professeur dont l'enseignement ne donnait prise à aucune critique ; on trouve plus loyal de lui infliger un changement de résidence qui ne nous paraît pas acceptable.

Les légitimistes s'agitent et se persuadent aisément que Dieu les mène. Ils n'épargnent ni leurs fatigues, ni leurs larmes, ni leurs malheurs corporeux qu'ils éprouvent en mille combinaisons variées. Ils ne peuvent dire comme Fourier qui depuis six mois ils ont dépensé, pour l'arriver à rien, « plus d'industrie, de génie et d'intrigue qu'on en a mis pendant cent ans à gouverner toute la France. »

Voici que les journalistes légitimistes arrivent à la rescousse.

C'est aujourd'hui que se tient à Tours un congrès de cent vingt journaux légitimistes. On doit y traiter la question d'une mise en demeure qui serait adressée à l'Assemblée d'avoir

à consacrer dans les lois constitutionnelles le principe monarchique, sauf cependant à reconnaître le pouvoir personnel et intérimaire du maréchal de Mac-Mahon pendant le délai désigné. On croit que sur ce terrain la discussion sera très-vive dans le congrès de la presse monarchique. Les idées de l'Union sont à la fois vivement soutenues et vivement blâmées.

Une simple remarque à ce sujet.

Nous jouissons de l'égalité devant la loi. C'est même un des premiers principes de 89. Or M. de Broglie permettrait-il à cent ou seulement à vingt-journaux républicains d'ouvrir un congrès pour aviser à la défense du sénat républicain ?

C'est une question qu'il est permis de se poser et qu'il n'est pas difficile de résoudre.

On mande de Metz, le 28 avril :

Les facilités parmi les négociants étrangers établis ici depuis la guerre deviennent de plus en plus nombreuses. Le président de tribunal de commerce a dû ordonner l'arrestation de plusieurs de ces négociants.

Quelques sociétés allemandes de chant ont organisé un festival au théâtre, qui est, comme on sait, loué par la ville à l'administration allemande. Le produit de cette fête sera consacré à l'achat de livres pour une bibliothèque populaire allemande. Si cette solennité rapporte autant que celle qui avait été organisée à Colmar dans le même but (83 fr. 50), on ne pourra pas même acheter les œuvres de Goethe et de Schiller réunies.

Les journaux prussiens paraissant en Alsace-Lorraine ont prétendu que les sœurs de Sainte-Chrétienne avaient commis un certain nombre de rapt d'enfants en envoyant des petites filles dans des couvents à Lyon. Il se peut qu'il y ait eu des parents qui aient donné aux sœurs d'obtenir des places gratuites dans l'une de leurs nombreuses institutions, mais il n'y a pas eu trace de rapt d'enfants. C'est une calomnie à ajouter à tant d'autres.

Nous trouvons la dépêche suivante dans l'Indépendance belge :

Paris, 28 avril.

Des avis particuliers constatent non-seulement que le gouvernement italien est complètement étranger à l'incident Piccon, mais encore qu'il a pris une attitude très-correcte en donnant au gouvernement français l'assurance que la rétrocession de la Savoie et de Nice restait un fait acquis contre lequel ne saurait prévaloir aucune manifestation provenant de citoyens qui sont devenus librement Français.

Une dépêche de ce matin nous apprend que le journal l'Union libérale et démocratique, de Seine-et-Oise, vient d'être supprimé, en vertu d'un arrêté de M. le gouverneur de Paris.

D'après l'agence Havas, cette mesure de rigueur serait motivée par une « polémique provoquant à la haine du gouvernement et à son mépris envers l'armée et ses chefs. »

Nous n'avons pas sous les yeux l'article incriminé, et nous savons, d'ailleurs, par expérience qu'on ne discute pas avec l'état de siège.

Nous ne saurions, toutefois, nous dispenser de faire parvenir à notre distingué et excellent confrère l'expression de nos sympathies et de nos regrets.

Nous y ajoutons, vous, déjà formulé bien des fois par la presse libérale, de voir cesser le régime exceptionnel, qui pèse encore sur un certain nombre de départements, et dont l'état du pays est loin de justifier le maintien.

Il n'est pas un écrivain qui, en butte à une accusation semblable à celle que l'on porte aujourd'hui contre l'Union libérale et démocratique, ne se fit un devoir de protester énergiquement de

vue que M^{me} de Bussières lui a laissé mille francs.

— C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas assez ; c'est le présent, mais ce n'est pas l'avenir... Combien le loup de terre qui joint votre maisonnette et qui est actuellement à vendre ? ajouta le fermier en se tournant vers la paysanne.

— Deux mille francs, je crois, mon bon Claude, répondit Gervaise en écarquillant de grands yeux.

— Eh bien, monsieur le baron, reprit Francoeur, permettez à ma femme de se substituer Gervaise...

Le hobereau allongea une moue, laquelle témoignait assez qu'il perdait au change.

— Reportez sur la nourrice de votre fils vos généreuses intentions, poursuivit Claude ; doublez le legs de feu M^{me} la baronne ; rien ne saurait être plus agréable à M^{me} Francoeur. C'est là le cadeau dévoué qu'elle vous permet de lui faire.

Le baron aurait certainement offert pour dix mille francs de bijoux à Marguerite plutôt que dix écus à Gervaise ; mais Claude le prenait au piège, et il n'y avait pas à se dédire. Il y avait d'ailleurs là, dans l'étude, sans compter les clercs, une douzaine de personnes qui écoutaient, et dans l'opinion desquelles il importait de ne pas déchoir.

— J'ignorais, reprit-il, que cette bonne femme fût aussi besoigneuse ; sans cela, croyez bien que je n'aurais pas laissé à M^{me} Francoeur le temps de manifester son désir ; va pour deux mille francs !

Le tout fut fait de bonne grâce. Gervaise se jeta aux pieds du gentilhomme campagnard qui la releva majestueusement ; il y avait là comme une sorte de foi et d'hommage renouvelés des temps féodaux ; cela ne déplaît pas à M. de Bussières, même au prix de mille francs. D'ailleurs, une fois n'est pas coutume, et, soit dit à saluangaé, il donnait plus facilement son argent que sa main.

— Comment donc ?

— J'aime les braves gens, moi aussi, et je suis tout aussi en relations qu'en affaires. Je disais donc que la reconnaissance ne me pèse pas, au contraire ; seulement, je ne serais pas fâché de l'atténuer.

— Eh bien, nous acceptons vos largesses... Ah ! enfin !

Marguerite regarda son mari d'un air étonné.

— Mais à la condition, acheva Claude, que nous en fixerons la valeur et que nous en choisirons l'emploi.

— Tout ce que vous voudrez ! répondit M. de Bussières ; trop heureux de... de...

— Mère Gervais, à l'ordre ! cria le fermier ; la paysanne sortit de son coin, et s'avança timidement à l'appel de Claude.

— Vous savez que, pas plus tard qu'hier soir, dit le gentilhomme, cette satanée femme a failli être la cause de ma mort ? Pour un peu, je tombais de cheval...

— Qui, elle nous a raconté cela ; c'était une surprise qu'elle voulait vous faire.

— Bien obligé !

— L'intention était bonne.

— C'était la reconnaissance, marmotta Gervaise.

— Je préfère l'ingratitude, reprit M. de Bussières. C'est moins dangereux... Mais vous disiez donc, mon cher monsieur Claude ?

— Je disais, monsieur le baron, qu'une nourrice est une seconde mère, et qu'elle doit avoir, ou sa place marquée au foyer de la famille, ou le bien être assuré pour le restant de ses jours. Ceci est surtout de tradition dans les maisons nobles... Or, Gervaise est pauvre, chargée de famille, réduite à accepter souvent de la charité de ses voisins ce qu'elle ne devrait tenir, selon moi, que de votre seule générosité... Vous n'y songiez pas, je le sais, ce détail vous échappait, et voilà pourquoi je me permets...

— Mais, mon cher Francoeur, vous perdez

les actes lus, signés, paraphés, le baron voulut, à son tour, offrir à diner aux Francoeur. Mais Claude refusa sous divers prétextes, plus ou moins plausibles, et qu'il fallut bien accepter.

Un équipage, cela ne se voit pas tous les jours à Saint-Sylvain. Celui de M. de Bussières avait amené les badans et les enfants. Quand le gentilhomme eut franchi le marche-pied, il resta un instant debout, saluant à droite et à gauche. La situation était capiteuse, et lorsqu'il vit Marguerite attirée à l'une des fenêtres de l'étude par l'espectre d'émeute qu'il occasionnait, sa satisfaction n'eut plus de bornes. Les chevaux détalèrent.

Il avait déjà doublé le coin de la rue qu'il distribuait encore de gracieux ronds de bras et des sourires.

Gervaise tourna et retourna dans tous les sens deux chiffons de papier-joseph que le maître clerc lui avait remis, en échange d'une croix formulée, tant bien que mal, au bas de l'acte. La pauvre femme n'avait pas l'air trop rassuré.

— C'est ça, deux mille francs ? demanda-t-elle à Claude. Je croyais qu'une si grosse somme faisait plus d'embarras.

— Et encore ne va-t-elle que passer entre vos mains, ma voisine.

— Hein, dit Gervaise, avec un geste de déflance.

— J'avais fait venir Jean Leroux, votre vendeur, reprit le fermier ; il est là ; nous venons de causer ensemble ; en faveur de l'argent comptant, il consent à une réduction. C'est un affaire d'or, et autant que vous en profitez qu'un autre.

— Alors, le bien est à nous ?

— On prépare les actes, mère Gervaise ; non seulement le bien est à vous, mais la menie de bié, la luzerne et toute la récolte sur pied... L'hiver peut venir, il ne vous manquera plus rien.

(La suite à demain.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 1^{er} Mai 1874. 22

LE ROMAN D'UNE PAYSANNE

PAR VICTOR PERCEVAL

Joli bria de femme que cette Marguerite ! De l'œil, de la fraîcheur, de la dent, et de la tournure par-dessus le marché ; ce qui est rare chez les paysannes, car, en général, ce ne sont pas des femmes, ce sont des paquets... ma parole d'honneur, cela vaudrait la peine de se baisser et de prendre... et comme c'est dressé à obéir, à s'effacer, à être toujours contente ! Et de l'ordre ! Ça rapporte plus que ça ne coûte ; tandis que les autres... Ajoutez à cela l'instinct de l'art culinaire... Ce fut de Claude à la main heureuse... et quand je dis rustre, il a, ma foi ! fort bon air, sans compter que ses manières... jusqu'à ce que je ne sais quelle fierté d'altérité qui contraste singulièrement avec la bassesse de son extraction.

C'est égal, ce paysan dégrossi, cet homme qui n'est ni chair, ni poisson, m'est antipathique ; il me gêne ; il marche dans mon soleil ; seulement, le moment n'est pas venu de le lui laisser voir ; d'autant que sa femme... char-

mante, délicieuse, un morceau de roi, ma parole d'honneur !

M. de Bussières se parlait ainsi, à bâtons rompus, au trot cadencé de son double poney, lorsque tout à coup une salve de cris perçants faillit l'assourdir.

Ces cris : — Vive M. le baron ! vive M. le baron ! — sortaient de partout, de la cime des arbres, des champs de seigle, des bords de la route.

C'était Gervaise qui avait eu la triomphante idée de mener à son bienfaiteur cette désagréable surprise.

Vite ! vite ! toute sa marmaille réunie, elle avait pris un chemin de traverse, qui devait la faire se trouver, à temps, sur le passage de M. de Bussières ; un dôme de branchages avait été bâché en quelques coups de serpe, puis la mère et les petits s'étaient couchés...

Mais ce que l'on n'avait pas prévu, c'est que le cheval s'effrayait et que le cavalier serait sur le point d'être désarçonné.

Le baron possédait une collection variée de gros mots, qui, tous, virent le jour dans cette circonstance. Il se mit à galoper de et de là, la housserie au vent, dispersant devant lui la tribu des Gervais, comme une nuée de moustiques.

La mère avait espéré une douce averse de pièces blanches ; mais l'humeur varie comme le temps, et ce fut une pluie de horions qu'elle se trouva recueillir.

On assure, pourtant, que l'intention est tout.

son pied qu'il avait petit et sa jambe encoré belle. Un diamant de prix étincelait à sa main gauche. Il était venu en calèche armoriée ; ses chevaux piaffaient devant la porte du notaire, sous les panonceaux.

— Il est toujours bon, pensait-il, de jeter un peu de poudre aux yeux des manants... et surtout des femmes.

Les Francoeur et Gervaise l'avaient devancé à l'étude.

Celle-ci, honteuse de son action, de son expédition de la veille, se tenait dans le coin le plus obscur de la salle.

— Belle dame, dit le gentilhomme, en s'adressant à Marguerite, les vus vraiment au désespoir de vous avoir fait attendre.

— Ce n'est rien que cela, monsieur le baron.

— Et vous enlever à votre riant demeure, pour vous enfoncer dans ce poudreux réduit, qu'on appelle un greffe ! Comment me faire pardonner tout cela ?

— Vous êtes tout pardonné, dit rondement la jolie fermière.

— C'est que ce n'est pas tout, chère madame, je couve encore d'autres torts ; ainsi, je me suis mis là — et il se penchait le front de l'index, — que je vous ferai, bon gré mal gré, accepter quelque bagatelle... Oh ! M. Francoeur a beau froncez le sourcil, je ne m'effraye pas pour si peu. D'abord, le premier devoir d'un mari est d'avoir tort.

— En ce cas, reprit Marguerite en riant, Claude manque à tous les siens, car je trouve toujours qu'il a raison.

— Vous le gâtez, cet heureux homme, prenez garde.

— Ma femme oublie de vous dire, reprit le fermier, que, le plus souvent, je devine sa façon de voir, et que c'est en me conformant à la sienne que nous sommes si souvent d'accord. Mais qu'à cela ne tienne, monsieur le baron, puisque la reconnaissance vous pèse...

— Elle ne me pèse pas, mon cher Claude... Vous permettez ce sans gêne, n'est-ce pas ?

Le lendemain matin, tout le monde fut exact au rendez-vous donné chez le notaire de Saint-Sylvain.

M. de Bussières était radieux ; il avait pris à sa toilette avec un soin extrême. Une redingote avait remplacé la veste de chasse ; un pantalon gris-perle, bien tiré, faisait valoir

ne pouvait avouer aucune profession reconnue a été condamné à 15 jours de prison.

La police a mis la main avant-hier sur cinq vagabonds d'une espèce assez dangereuse qui passaient leurs nuits dans des bateaux de foins amarrés sur le quai de Vaise.

Ces bateaux sont des réceptacles à malfaiteurs. C'est là que les malandrins de toute espèce viennent se faire prendre par la police, qui fait assez fréquemment des battues fort fructueuses pendant la nuit dans ces bateaux.

Le feu a pris hier, dans l'appartement de M. V... au n° 1 de la place des Jacobins. Grâce à des secours immédiats, l'incendie n'a pris aucune proportion grave. Les dégâts sont de très minime importance.

Vous ne savez pas ? Le grand Chose a avalé son ombrelle. Parfaitement.

Elle est forte, n'est-ce pas ? Mais plus vraie encore que forte.

Le grand Chose ne pouvait plus dormir depuis qu'il avait entendu parler de l'homme à la fourchette.

Il résout de l'enfoncer. Et pour ce, de s'enfoncer une ombrelle dans l'osophaque.

En effet, le passage s'effectuait très convenablement.

Mais voilà qu'arrivé à destination, le caoutchouc qui retenait les baleines s'est brisé, et l'ombrelle s'est à demi-ouverte.

Plus moyen de la ressortir. Impossible de peindre le désespoir du grand Chose, qui ne savait plus que devenir.

Il a pu manger, pourtant ; mais les aliments tombaient dans l'ombrelle, et, par conséquent, n'étaient pas digérés.

On essaya mille opérations. Aucune ne réussit. Les baleines de l'ombrelle s'embarraissaient dans la glotte et refusaient de sortir.

Comment faire ? Hier enfin, un médecin de beaucoup de talent a essayé de pratiquer l'extraction de l'ombrelle, non pas par le manche, mais bien par l'autre bout.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'opération a parfaitement réussi.

N'est-ce point le cas de répéter avec Berthelier :

Il faut le voir pour le croire : Allez donc le voir ! Allez donc le voir !

Le 5 avril, jour de Pâques, Vaise avait sa petite émeute, comme les autres quartiers en ont parfois.

Deux Auvergnats de la haute Auvergne, les frères Meunier, ne s'étaient pas revus depuis un an, et étaient leur heureuse rencontre.

On alla de cabaret en cabaret avec les amis, chacun voulant payer le dernier écot. Les sœurs de long sont fort altérés, surtout ceux qui suivent d'en bas le mouvement de la scie et reçoivent la poussière de bois en plein gosier.

Aussi les deux frères avaient-ils quelque peine à se tenir droit.

A la dernière station, des difficultés s'élevèrent au sujet du paiement. Les gardés urbains arrivent et veulent emmener l'un des deux frères. L'autre s'y oppose et s'écrie qu'on ne l'emmenera pas ou qu'on les emmènera ensemble. Son généreux désir est aussitôt satisfait.

Quatre ou cinq cents personnes s'amourent bientôt pendant le trajet du lieu de la scène au bureau de police en criant : Enlevez-les ! Au Rhône, les urbains !

Chemin faisant, au milieu des groupes, Jabet et Paillard sont arrêtés pour avoir crié trop fort et trop injurieusement contre les agents de la force publique.

Il faut noter que Paillard a été soldat et bon soldat, 25 ans gendarme et bon gendarme, et qu'il a été admis ensuite, par faveur sous l'empire, à faire partie des gardiens de la paix.

Mercredi, 29 avril, les deux enfants de la Haute-Loire protestant en présence de la justice de leurs bons antécédents attestés par le maire de leur commune. Chamaux nous j'avons fait du mal à personne ; disent-ils. C'est le vin qui nous j'en a fait. Nous j'étais ché heureux de nous revoir ! Les deux autres prévenus n'étaient pas non plus mal notés.

Paillard, pour avoir oublié le respect dû à ses anciens collègues a été condamné à seize francs d'amende. Les trois autres prévenus qui avaient fait résistance ont encouru la peine d'un mois de prison.

Le Journal de l'Ain ayant attribué à M. Lucien Brun l'heureuse issue des démarches tentées auprès de la commission mixte des chemins de fer pour obtenir un avis favorable à l'exécution du chemin de fer de Sathonay à Trévoux, a reçu la lettre suivante de l'honorable député de l'Ain :

Monsieur, Je lis dans le Journal de l'Ain une note si bienveillante et si flatteuse que je ne puis la laisser passer sans un mot, non pas de protestation, bien entendu, mais d'explication.

J'ai consacré le temps des vacances à presser la décision de la commission mixte des chemins de fer, et j'ai été très-heureux d'obtenir enfin, après l'avoir si longtemps sollicité, l'avis favorable qui assure l'exécution du chemin de fer de Sathonay à Trévoux.

Mais je ne puis ni ne veux me laisser attribuer, à moi seul, l'honneur de cette solution favorable. Il serait injuste que Trévoux et l'arrondissement ignorassent l'intérêt que mes collègues portent à cette affaire, et le zèle avec lequel M. Henri Germain particulièrement s'en est occupé.

J'ajoute qu'il y a peut-être quelque exagération à dire, comme le fait la note : « qu'il ne reste plus que quelques formalités accessoires et dont la solution ne demandera que quelques jours. »

Je ne fais ces rectifications que par occasion. Ma lettre à un autre but. Elle m'est dictée par un sentiment d'équité et de convenance qui ne fait désirer pour elle l'honneur de la publicité du Journal de l'Ain.

Lucien Brun.

Lundi, une artiste du Gymnase de Marseille, que les Lyonnais se rappellent peut-être pour l'avoir entendu jouer l'année dernière les Brigands et Héloïse, M^{lle} Luciani, chanteuse d'opérette, a failli périr d'une façon tragique.

Au moment où elle se disposait à se rendre au théâtre, vers huit heures du soir, un jeune homme de vingt-cinq ans environ, au teint brun, au regard fixe et pénétrant, se présente sur le seuil de l'appartement et demande d'un ton impérieux à parler à M^{lle} Luciani. On refuse de le laisser entrer ; il insiste, et comme on lui ferme la porte au nez, il pousse de véritables rugissements et agite un revolver chargé. M^{lle} Luciani ne perd pas la tête, elle appelle au secours ; la propriétaire de la maison arrive avec les voisins et on se précipite sur le jeune homme qui se sert de son arme.

Un coup de feu retentit, mais personne n'est atteint. Après une lutte de plusieurs minutes qui ont paru des siècles aux acteurs de ce drame on a pu se rendre maître du jeune forcené. C'est miracle que personne n'ait été blessé. Notez que M^{lle} Luciani ne connaît pas du tout son agresseur qui a déclaré se nommer Charles Brunel.

Nouvelles du Main

PARIS

Correspondance particulière du Journal de Lyon. 29 avril.

Vous remarquerez que l'Union dit très-nettement ce qui était jusqu'ici assez habilement dissimulé par la Gazette de France : il ne faut pas de lois constitutionnelles, parce qu'ils ne faut pas lier l'Assemblée pour la période qui suivra la mort ou la démission du maréchal ; à plus forte raison ne faut-il pas de vice-présidence, ni rien de ce qui pourrait arrêter le libre exercice de la souveraineté de l'Assemblée en matière constituante. C'est aujourd'hui le terrain commun à la droite et à l'extrême droite, et c'est sur ce terrain qu'on appelle le centre droit.

Or la prorogation s'est faite sur cette assurance que des lois constitutionnelles seraient votées dans le plus bref délai possible ; le centre droit peut-il s'associer aujourd'hui à une fin de non-recevoir touchant cette constitution déjà réclamée par la majorité de la commission des quinze et promise à la fois par le gouvernement et par l'Assemblée. J'en doute fort. En tous cas, le gouvernement et le maréchal sont engagés et ne peuvent pas reculer.

Le projet de loi sur la seconde chambre sera donc déposé dès la rentrée quoiqu'il arrive ; il ne contiendra aucune disposition qu'on ne connaisse dès aujourd'hui.

La Presse dit que ce projet contiendra une clause indiquant les moyens par lesquels il pourra être pourvu à la vacance des pouvoirs, dans le cas où cette vacance viendrait à se produire avant l'expiration du septennat ; or c'est à peu près ce qu'avait déjà dit M. de Broglie le 28 mars dernier, et cela ne suppose pas nécessairement une vice-présidence.

La clause en question est même assez vague pour se prêter aux combinaisons imaginées par la droite : qu'est-ce qui empêche, en effet, d'y voir un moyen de transaction, tel que le pouvoir donné aux deux Assemblées réunies de faire le nécessaire, sans autre règle préalable tracée ? Ce nécessaire serait la monarchie, dans l'espérance de la droite, et le statu quo comme pis-aller.

Malgré tous les compromis savamment préparés par M. de Broglie, il est douteux qu'il puisse garder le pouvoir, et lui-même, d'ailleurs, n'y compte guère.

Par le seul fait du dépôt des lois constitutionnelles, la lutte s'engagera sans délai, l'extrême droite, faisant ses réserves sur la continuité du septennat après la disparition du maréchal, le centre gauche demandant, par l'organe de M. Dufaure, une loi spéciale sur le pouvoir exécutif, l'extrême gauche, la dissolution, etc.

Il faudra donc que tout le monde s'explique, et il est impossible que le cabinet du 26 novembre se retire sain et sauf de la bagarre.

On prête au maréchal l'intention de tracer d'avance le cadre du débat constitutionnel en formulant ses idées ; la lutte s'engagerait ainsi sur le terrain choisi par le gouvernement lui-même.

Quant au remaniement ministériel que tout le monde regarderait comme inévitable, on attendra le premier vote de l'Assemblée, et je ne crois pas que le maréchal ait actuellement aucune idée un peu arrêtée sur la composition d'un nouveau cabinet. On avait vu dans le récent voyage de M. Dufaure à Paris un symptôme de négociations avec la partie la plus conservatrice du centre gauche ; mais M. Dufaure était venu tout simplement à cause de la mort de M^{me} Eug. Cavaignac, dont il était l'ami et le conseil ; il est même le tuteur du jeune Cavaignac et, à ce titre, il a dû s'occuper surtout de ses intérêts pendant son séjour à Paris.

Il est déjà reparti. D'ailleurs M. Dufaure, M. Casimir Périer et leurs amis ne se préparent à aucune combinaison avant que le maréchal n'ait mis fin à l'équivoque et n'ait clairement fait connaître ses intentions.

Un autre symptôme de crise ministérielle imminente, c'est que M. Depierre a fait récemment de nombreuses nominations dans la magistrature ; on a vu là le testament politique du ministre de la justice.

On remarque aussi que M. Depierre, dans son passage à Toulouse, a fait une sorte d'allusion à sa retraite possible ; il s'est toujours souvenu, a-t-il dit, de ce barreau où il était sorti, où il reviendrait un jour. Il a ajouté qu'il pourrait dire les noms de ceux qu'il a déjà choisis dans les rangs de l'ordre des avocats pour les faire entrer dans la magistrature. Ces effusions mélancoliques ont en effet un air testamentaire assez accentué.

La Gazette de France a démenti l'arrivée à Versailles du comte de Chambord ; mais l'Union, le seul organe vraiment autorisé du prétendant, n'a rien dit de tout, ce qui laisse encore subsister quelques doutes. Cependant il ne semble pas qu'une pareille démarche soit bien conforme à ce qu'on sait de la manière d'être du comte de Chambord : la conception qu'il a de son droit, de la majesté royale de son nom et de sa mission, lui interdit la politique active, les pourparlers, les négociations, etc. Il n'a pas au-dessus de la couronne, il est prêt à la recevoir : voilà tout.

L'affaire Piccon n'est pas encore éteinte, et il est difficile qu'elle le soit avant que M. Piccon se soit expliqué. On dit que le préfet de Nice lui ayant conseillé de donner sa démission de député pour mettre fin à toutes ces polémiques, il a formellement refusé en déclarant que ce serait reconnaître la justice des attaques dont il a été l'objet. D'autre part, les journaux officieux annoncent que le gouvernement fait une enquête, et que le maire de Nice a été appelé à Paris pour donner des explications.

Comme je vous l'avais fait prévoir, les journaux allemands n'ont pas manqué de tirer parti de cette affaire pour assimiler l'annexion de Nice et de la Savoie à celle de l'Alsace et de la Lorraine.

Or, la population niçoise, consultée par voie de plébiscite, avait donné, sur 30,712 électeurs, 25,933 votants, dont 25,773 pour et 160 contre. En admettant tous les faits possibles de pression et de corruption, une majorité pareille est inattaquable. On peut, d'ailleurs, faire voter les gens pour un député qui ne leur convient pas absolument, mais pour une nationalité dont ils ne veulent pas, c'est une autre affaire. Qu'on essaie tous les moyens possibles, la force et la ruse, avec les Alsaciens-Lorrains, on verra combien de voix ils donneront à l'Allemagne.

Aujourd'hui les peintres ont été admis à

donner le dernier coup de vernis à leurs tableaux : le salon ne s'ouvre qu'après demain. Hier le maréchal l'a visité, aujourd'hui les porteurs de cartes de faveur y ont été admis : C'est une première fort recherchée, comme vous le savez. Au moment où j'étais, M^{me} de Metternich et M^{me} de Pourtalès s'engageaient ensemble dans l'escalier du palais de l'Industrie. M^{me} de Pourtalès est allée tout de suite donner un coup d'œil à son portrait par Carlos Duran.

Le portrait est fortement représenté cette année et constituera peut-être la portion la plus intéressante du salon ; j'ai vu au galop les portraits de M^{me} de Zogues et de ses enfants, de M^{me} Wells de La Vallette (fille de M. Rouher), par Cabanel, trois portraits de femme en pied par Dubufe, un excellent portrait de M. Legouvé, par Delaunay. Je ne parle pas d'un portrait équestre assez médiocre du maréchal de Mac-Mahon, par Princeteau (fils d'un questeur) : il est naturellement à la place d'honneur dans la grande salle d'entrée.

Ca convention postale entre la France et les Etats-Unis a été signée hier à Paris par M. le Duc Decazes et M. Washburne. La date de la mise en vigueur n'est pas fixée dans le traité.

On assure que le gouvernement américain insiste pour que cette date soit la plus rapprochée possible et propose, dit-on, le mois de juillet.

Le ministre des affaires étrangères soumettra à l'Assemblée, dès sa rentrée, ce projet de convention en demandant l'urgence.

La Daily Telegraph contient la dépêche suivante de son correspondant spécial :

Berlin, 27 avril. Il paraît maintenant certain que le comte d'Arnim n'ira pas à Constantinople, mais se retirera du service diplomatique allemand. La rupture entre lui et le prince de Bismarck est désormais complète.

Fréquemment déjà, il y avait eu des différends entre eux, mais jusqu'alors l'influence royale les avait aplatis.

Mais les documents récemment publiés dans la Presse et la Gazette de l'Allemagne ont rendu toute réconciliation impossible. Je sais que ce désaccord cause à la fois peine et ennui considérables dans les cercles les plus élevés. On regarde les appels du comte d'Arnim à l'opinion publique comme une violation des traditions diplomatiques de la Prusse.

La question du canal de Suez

Nos premiers renseignements sont aujourd'hui pleinement confirmés. Le khédive d'Egypte, heureux de l'unique occasion qui se présentait de s'emparer du canal de Suez, n'a pu maîtriser son impatience.

On écrit du Caire au Times, sous la date du 18 avril : « Le bruit court que le grand vizir a envoyé au khédive une dépêche télégraphique assez embarrassante, car la Turquie y semble inviter le souverain égyptien à demander de nouvelles instructions à Constantinople dans le cas où M. de Lesseps exécuterait sa menace de fermer le canal. »

Le même correspondant ajoute que pour éviter un conflit imminent, le représentant de la compagnie postale anglaise Péninsulaire et Orientale avait assuré le passage de ses navires en payant les droits tels que les arrêtés des tribunaux français les ont définis, sauf protestation régulière.

Mais le khédive se hâta, et bien avant le délai fatal (29 avril), imposé à M. de Lesseps, des troupes égyptiennes, sous le commandement d'un ancien officier américain, avaient pris position.

Cette manifestation armée dictait à M. de Lesseps une prompt résolution : son patriotisme ne lui permettait pas de placer la France dans une situation difficile, et, d'autre part, il devait conserver aux actionnaires leur propriété.

En conséquence, le président de la Compagnie de Suez a publiquement constaté l'acte de violence consommé même avant le délai prévu, et il a subi, en protestant, en réservant ses droits, les décisions de la commission de Constantinople.

De telle sorte que les actionnaires, convoqués à Paris pour le 2 juin, auront à écouter le compte rendu de ce qui s'est passé et à délibérer sur la situation.

Au point de vue du droit, la situation est intacte.

Au point de vue financier, l'application des vœux de la commission ne modifie pas sensiblement les revenus actuels de l'entreprise. La surtaxe consentie compense la perte devant résulter de l'adoption du tonnage inexact imposé.

Les immunités arbitraires dont doivent jouir les navires de guerre, et les fraudes de tonnage connues produiront toutefois un déficit qui ne saurait, dans aucun cas, dépasser 10 0/0. Mais le redressement de ces fraudes atténuera de beaucoup ce déficit que nous avons tenu à porter à son maximum.

Ce qui est en grave, c'est que la commission prévoit et impose des diminutions de taxes, à partir du moment où le trafic dépassera un mouvement annuel de 2,100,000 tonnes. Ce mouvement ne sera vraisemblablement atteint que dans deux années.

Il n'est pas admissible que pendant ces deux années les actionnaires restent sous le coup de la violence dont ils sont les victimes.

Déjà les journaux anglais s'efforcent de prévoir des négociations destinées à reviser les vœux de la commission. (Messager de Paris.)

DEPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES

Paris, 29 avril, 10 h. 20 soir.

Bourse faible ; aujourd'hui, l'assemblée générale du railway du Nord a fixé le dividende à 67.

L'emprunt sur le boulevard a fait 95.42 1/2.

Paris, 30 avril, 5 h. mat.

La publication du journal l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise est interdite par arrêté du gouverneur de Paris, motivé par une polémique provoquant à la haine du gouvernement et au mépris envers l'armée et ses chefs.

Barcelone, 28 avril.

Les curés de Prades et de Plix, avec 1,500 hommes, sont entrés à Alforia (Tarragone), par trahison ; ils ont fusillé l'alcade et 26 volontaires.

Le capitaine général a décidé, par suite de cet acte, que tout carliste ne

à Alforia, pris les armes à la main, sera fusillé.

Don Alphonse est entré en Catalogne. Vienne, 29 avril.

La Chambre des députés a terminé aujourd'hui la deuxième lecture de la loi sur les couvents.

Elle a adopté un amendement défendant d'employer le pouvoir disciplinaire pour entraver l'observation des lois ou la libre pratique des droits des citoyens, et un autre amendement relatif à l'inspection périodique de tous les couvents par les autorités.

Rome, 29 avril.

La Chambre a approuvé, par 158 voix contre 96, le projet de loi modifiant l'impôt sur la richesse mobilière. Elle a commencé la discussion du projet de loi sur l'impôt de la mouture.

San-Martin, 28 avril, 9 h. 1/2, s.

Les hostilités ont recommencé. Le corps du général Concha a pris les positions de Nunezas.

Le corps du maréchal Serrano a pris aussi diverses positions pour appuyer ce mouvement. Le feu a cessé à la nuit. Le feu doit recommencer ce matin.

Alexandrie, 29 avril.

Il est inexact que le canal de Suez ait été occupé militairement. On avait seulement, conformément aux ordres de la Porte, réuni des troupes pour cette occupation, dans le cas où M. de Lesseps ne se serait pas soumis aux décisions de la commission internationale.

Rome, 29 avril.

Lundi aura lieu un consistoire pour la préconisation d'un certain nombre d'évêques et la cérémonie de la ouverture et de la clôture de la bouche des cardinaux Régnier et Falcinelli.

St-Jean-de-Luz, 28 avril, soir.

Don Carlos, avec 1,000 hommes, y compris sa garde, est revenu à Durango depuis quelques jours.

Bayonne, 28 avril.

L'attaque des positions carlistes a commencé hier matin.

Le général Concha, ayant sous ses ordres les divisions Echague, Martinez Campos et Reyes, formant un total de 20,000 hommes, aurait attaqué du côté de Balmaseda, tandis que le maréchal Serrano, à la tête d'un autre corps de 20,000 hommes, abordait de front les positions de Somorostro. On croit que Dorregaray fait face à Concha, et Elío à Serrano.

La flotte a dû coopérer à l'attaque. Les carlistes ont rétabli les obstacles placés dans le Nervion et détruits par les récentes tempêtes.

Les carlistes sont très-fortement retranchés dans toutes les positions qu'ils occupent.

Plymouth, 28 avril, soir.

Les experts nommés par le consul de France pour juger de l'état de navigabilité de l'Amérique, sont convoqués à bord du paquebot pour vendredi. Les machines seront essayées devant eux.

On espère que l'Amérique pourra se rendre samedi ou dimanche au Havre.

L'équipage qui doit le conduire est arrivé.

Bruxelles, 28 avril.

Chambre des représentants. — M. Frère-Orban, chef de l'opposition, a attaqué dans un long discours la politique générale du ministère catholique, depuis son arrivée au pouvoir.

Il a reproché à M. Malou de ne pas avoir tenu les promesses qu'il avait faites dans sa profession de foi.

Berlin, 28 avril.

Les huit députés d'Alsace-Lorraine qui ont pris part jusqu'ici aux délibérations du Reichstag ont décidé, après mûre réflexion, de revenir à la session d'automne pour prendre part à la discussion du budget de l'empire.

La Haye, 28 avril, soir.

(Officiel. — On mande d'Atchin en date du 25 avril : Le gros de l'armée retourne demain à Java. Le colonel Pel a été nommé commandant à Atchin.

Trois navires de guerre ont été envoyés sur divers points pour régler les affaires politiques.

Penang, 28 avril.

La Gazette de Penang publie des nouvelles d'Atchin annonçant que le 11 de ce mois des troupes atchinaises, évaluées à 8,000 hommes, ont attaqué les positions des Hollandais, mais sans succès. Le 16, les Atchinais renouvelèrent leur attaque contre le Kraton.

Ils furent repoussés après un engagement de 8 heures, auquel prirent part toutes les troupes hollandaises. Ces dernières ont eu 6 hommes tués, dont 2 officiers et 60 blessés. On s'attendait tous les jours à de nouvelles attaques de la part des Atchinis.

Constantinople, 28 avril, soir.

Le khédive n'a pas encore décidé s'il se rendra à Paris ; en tous cas il viendra à Constantinople.

Le comte Zichy, le nouvel ambassadeur d'Autriche, a présenté aujourd'hui ses lettres de créance.

Jamaïque (Kingston), 25 avril. (Par télégraphe oriental.)

Des troubles sérieux viennent d'éclater à Haïti. La populace a mis le feu à plusieurs bâtiments. Trente maisons sont complètement brûlées.

DERNIÈRES DEPÊCHES

SOIR. — 3 HEURES

Paris, 30 avril, 7 h 45, m.

Le Journal officiel annonce que M. d'Arnim a remis au président de la République ses lettres de rappel.

Une note officielle préannule les travaux agricoles, industriels et autres contre les tentatives de recrutement dont ils sont l'objet de la part d'agents d'émigration non autorisés. Elle engage les ouvriers à prendre des renseignements auprès de la préfecture avant de signer un engagement comme émigrants.

Paris, 30 avril, 1 h. 55, soir.

La banque d'Angleterre a élevé son escompte à 4 0/0.

Athènes, 29 avril.

M. Comondouros est chargé de former un nouveau cabinet.

Washington, 29 avril.

Le Sénat a voté le projet relatif au

papier monnaie par 34 voix contre 30, mais la majorité étant inférieure aux 2/3 des voix, le veto du président est maintenu.

BOURSE DE PARIS

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 30 AVRIL

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, etc.

TERME

(Dépêche Télégraphique)

Paris, le 30 Avril 1874

Table with columns: PRÉN. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 80, 95 42, 64 90, etc.

FAITS DIVERS

MM. Garrard, joailliers de Haymarket, se sont rendus acquéreurs des objets d'or et d'argent conquis par l'armée des Achantis.

Ces objets font partie des 1,000 onces d'or envoyées par le roi Koffie, faible portion de l'indemnité qu'il doit, et une très-rapide inspection laissée voir clairement avec quelle hâte ils ont été expédiés par le roi, car ils paraissent avoir été pris au hasard.

Parmi les plus grandes pièces, nous mentionnerons une tige d'homme d'or massif, pesant de 50 à 60 onces, qui semble représenter la tête d'une victime bâillonnée pour un sacrifice. En dehors de son poids, le caractère de cet objet le rendrait plus propre à orner un musée qu'une collection privée. Des griffes, de même matière, ont été enlevées des bras du trône du roi, ainsi que deux énormes lames d'épée, fixées chacune sur quatre boules d'or, que l'on élevait devant le roi dans les grandes occasions.

Il y a aussi différentes plaques destinées à être portées au ceinturon par les personnages de distinction. Le travail de ces plaques, ainsi que celui de tous ces objets, est véritablement remarquable. Chacune de ces plaques est d'un modèle différent, suivant l'emploi du personnage qui la porte : le chambellan a des cadenas et des clefs ; le sommelier, des coupes et des bols, et tout cela est si admirablement ciselé, qu'un joaillier européen pourrait à peine l'égalier.

Ces objets sont, pour la plupart, travaillés d'une façon délicate et variée, et les Achantis semblent, sous ce rapport, avoir atteint une grande habileté dans la variété et la finesse des modèles.

En dehors de ces grandes plaques, qui contiennent chacune plusieurs onces d'or, il y a des fétiches ornés d'ouvrages en or rehaussés, des manches de parasol en or, des bâtons de commandement, des lances grossières pour des têtes de sceptre, des machoires, des lémons et des crânes d'or, et un certain nombre d'objets difficiles à décrire, mais qui jouent à coup sûr un grand rôle dans les superstitions des Achantis.

Ainsi, il y a des cadenas, des boucles et des sonnettes en or, ainsi que de superbes imitations de clefs de montre dans un pays où la montre est inconnue.

A une période de leur histoire, ils ont dû être en rapports avec des missionnaires catholiques, parce que parmi les objets envoyés à Londres, il y a plusieurs copies de reliquaires reproduisant avec une vérité et une délicatesse qu'on ne saurait nier.

Il y a aussi une infinité de petits objets d'un grand cachet artistique. Voici des bracelets d'un poids à fatiguer le bras, et d'autres d'une délicatesse inouïe ; des colliers et des chaînes, des pendants et des broches, des anneaux d'une forme fantastique et très élégante.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le talent d'imitation déployé par les bijoutiers achantis. Tout ce qui leur tombait sous la main, venant des Européens, leur paraissait étrange ou curieux et était immédiatement reproduit en or, métal qui, à juger d'après ce que nous avons vu, semble aussi abondant chez eux que le cuivre chez nous.

On est en

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M^e PERRIN, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 14.
VENTE par licitation volontaire, avec concours d'étrangers,
D'UNE MAISON

Etudes de M^e BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25, et de M^e GAUDIN, notaire à Milleville (Rhône).
VENTE par licitation, avec admission d'étrangers,
D'IMMEUBLES

Etudes de M^e DONZEL, avoué à Lyon, rue Pizay, 5, et de M^e COSTE, notaire à Lyon, rue Neuve, 7.
VENTE après décès, aux enchères publiques et en bloc, en l'étude et par le ministère de Me Coste, d'un

Etude de M^e PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7.
VENTE bénéficiaire, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
D'UN GRAND CLOS

ser à M^e PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7; et au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé.
2877

Etude de M^e BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 41.
VENTE JUDICIAIRE
Le dimanche trois mai mil huit cent soixante-quatorze, à dix heures du matin, sur la place du Petit-Versailles, commune de Caluire, lieu de Saint-Clair; il sera procédé par le ministère d'un officier public, à la vente aux enchères publiques et au comptant, d'objets mobiliers saisis, tels que: Quinze mille kilog. de charbon, un four, monté sur briques et ses accessoires, bascule, tonneaux, chevaux, deux milles kilog. charbon, etc.

Même étude.
Le samedi deux mai mil huit cent soixante-quatorze, à dix heures du matin, sur la place Mareil, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, d'objets mobiliers saisis, tels que: tables, chaises, banque, glace, pendules, compteur et appareil à gaz, coupons, draps, articles de tailleur, rayonnages, etc.

Même jour, même heure, à Lyon, place St-Vincent, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis: commode, chiffonnier, table, glace, toilette, lit, chaises, etc.

UN COMPTABLE pouvant de ses soirées, s'occuper de tenues de livres ou toutes autres écritures. Il se chargerait également de travaux d'autographie.
S'adresser au bureau du journal.

VENTE par licitation judiciaire
entre majeurs et mineurs, aux enchères publiques, avec admission des étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de VILLEFRANCHE (RHÔNE)
Le vendredi 15 mai 1874, à onze heures du matin, EN SIX LOTS SÉPARÉS

DE DIVERS IMMEUBLES indivis entre les consorts Delharpe, de Tarare.
PREMIER LOT
UNE USINE pour apprêter, sise à Tarare, rue De-nave, n° 4 et 6. — Mise à prix... 320,000 »
DEUXIÈME LOT
UNE MAISON avec jardin, sise à Tarare, rue Denave, n° 9. — Mise à prix... 40,000 »
TROISIÈME LOT
UNE MAISON avec cour et bâtiments, sise à Tarare, rue Denave, n° 3. — Mise à prix... 30,000 »
QUATRIÈME LOT
UNE MAISON sise à Tarare, rue Madeleine, 2, avec cour et bâtiments. — Mise à prix... 35,000 »
CINQUIÈME LOT
UN JARDIN dit du Gaz, sis à Tarare, près la gare. — Mise à prix... 2,900 »
SIXIÈME LOT
UNE PROPRIÉTÉ sise à Saint-Romain-de-Popey (Rhône). — Mise à prix... 20,000 »

A VENDRE par adjudication, même sur une seule enchère, en l'étude dudit M^e Letord,
Le mardi 5 mai 1874, à midi
UN GRAND TERRAIN
PROPRE A BATIR, OU A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE
Situé au Prado chemin de Gerland, de 2,106 mètres carrés environ.
Mise à prix : 6,000 fr.
S'adresser à M^e Letord. 2840

A VENDRE PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément
Sise à Dommartin, ayant appartenu à M. BONNAMOUR.
Cette propriété est près des gares de Lozanne et de Lentilly (Rhône).
S'adresser à M^e Bugand, notaire à Lyon, rue d'Algérie, n° 12. 2879

L'INTERMÉDIAIRE des Chercheurs et Curieux
QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS LITTÉRAIRES ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.
Rédaction. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Carle de Rash, directeur de l'Intermédiaire, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.
Administration. Tous les mandats doivent être au nom de M. Eschbacher, rue de Seine, 33. Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an pour la France, et de 15 fr. pour l'étranger. — L'Intermédiaire paraît le 10 et le 25 de chaque mois.

ON DEMANDE A LOUER en dehors de l'octroi,
DE TRÈS-GRANDS HANGARS
avec environ 1,000 mètres de terrain; s'adresser au concierge, rue de Lyon, 35. 2846

A LOUER A LA SAINT-JEAN prochaine,
Rue de l'Hôtel-de-Ville
1° UN ENTRE-SOL composé de trois pièces agencées avec caves; et propices pour magasins, comptoir, etc.,
2° UN APPARTEMENT de six pièces fraîchement réparées, au 4^e, cave et grenier.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

OFFRE TRÈS-SÉRIEUSE
Le Directeur de deux Compagnies importantes à Lyon, ne pouvant suffire à ses obligations, désire le concours d'un homme honorable et capable qu'il associera à ses avantages et bénéfices. Un apport de 5,000 fr. est exigé.
S'adresser à l'agence générale de publicité, 14, rue Confort. 2861

AVIS Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du s.

COUCHER PAR EXCELLENCE pas cher (Transport facile)
BREVETÉ LYON s.g.d.g. LITÈRIE QUAI St-Antoine, 17 MANUFACTURE DE LITS EN FER 6-10, quai Tilsit, près Bellecour (Album-Tarif franco)
Fièvre Typhoïde
Perles médicamenteuses du Dr L.-L. Lumbert
PRÉSERVATRICES Pharmacie Homœopathique, rue de Lyon, 45. 2851

MARTOURET-LES-BAINS
Vapeurs résineuses thérapeutiques. — Prés DIE (Drôme). — 23^e année. — 1^{er} fondé. — 8^o agrandissement. — Résultats merveilleux contre le Rhumatisme, la Goutte, les Affections catarrhales, Syphilitiques, Maladies de poitrine, nerveuses. — Docteur BENOIT, propriétaire-directeur à Die. — Notice médicale franco à toute demande. — Ouverture le 1^{er} juin. 2762

PARFUMERIE VICTORIA
8, rue Vivienne, Paris.
L'exposition de Vienne a mis en relief un nouveau produit, l'Ylangyng de Manille, extrait des fleurs de l'Ymona odoratissima, surnommé à juste titre le Roi des Parfums; il diffère entièrement de tous ceux de nos fleurs d'Europe.
L'PARFUMERIE VICTORIA, qui a obtenu la grande médaille de mérite, est la seule qui fait distiller à Manille par ses agents spéciaux ce délicieux Parfum, qu'elle livre toujours pur et d'origine directe sous les formes suivantes:
Extrait d'Ylangyng... 3 fr. Eau de toilette à l'Ylangyng... 3 fr.
Pommade à l'Ylangyng... 3 fr. Cold Cream à l'Ylangyng... 3 fr.
Savon à l'Ylangyng... 2 fr. Poudre de Riz à l'Ylangyng... 3 fr.

LA VULNERINE MAUREL
OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE
Cet antiputride puissant préserve de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.
Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.
Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbides et permet de soigner sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Vulnérine, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gerçures, irritations, boutons, acné, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15, maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. Simon, 89, rue de Lyon, Faivre, 9, pl. des Terreaux, Moyroux, pharmacien à Lyon, Mehu, pharmacien à Villefranche. 2375

GUÉRISON RADICALE et en quelques jours de toutes les maladies récentes ou anciennes par les Capsules Querc.
Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — Injections Querc, hygiénique, préservative, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.
S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUERC, rue de la Préfecture, 5. 2367

GUÉRISON instantanée des anciennes maladies les plus anciennes par l'Injection Barraja, vraie infallible, et Le Rosé, véritable concentré au Dardak Métréroum, le seul végétal succédané du Mercure, 115, cours Lafayette, Lyon. 2462

TRANSPORT DES PASSAGERS ET MARCHANDISES À PRIX RÉDUITS
Départ direct de Marseille pour :
Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Sétif et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.
Philippeville et Bone, tous les vendredis.
Montaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Marseille, 3 départs par semaine.
Départ de Cette pour :
Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Sétif et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.
Philippeville et Bone, tous les vendredis.
Montaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Marseille, 3 départs par semaine.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la Langue Française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 63^e fascicule, MIS à MON, est en vente.

A PARTIR DU DIMANCHE 26 AVRIL
LE RAPPEL
publié dans son feuilleton
QUATRE-VINGT-TREIZE
de VICTOR HUGO
Bureaux: Rue de Valois, 18, à Paris. — 15 c. le n°; 3 mois, 13 fr. 50.

AVIS F. DIDIER, médecin, traite par une méthode spéciale les maladies des femmes et les affections aiguës et chroniques des organes génitaux et urinaux des deux sexes.
Cabinet de midi à quatre heures. — Consultations gratuites pour les indigents, tous les jours de sept à huit heures du matin. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 57, au 1^{er}. 2737

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC
Transport des passagers et marchandises à prix réduits
Départ direct de Marseille pour :
Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Sétif et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.
Philippeville et Bone, tous les vendredis.
Montaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Marseille, 3 départs par semaine.
Départ de Cette pour :
Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Sétif et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.
Philippeville et Bone, tous les vendredis.
Montaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Marseille, 3 départs par semaine.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU
AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES
Dont le traitement aurait été inefficace
Guéries radicalement par le ROB-SAVARES perfectionné
Dépôt: tonique, régénérateur du sang et des humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, le remède aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1^{er} cl.
RUE PIZAY, 12, au premier étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. 2369

M^{re} CHRÉTIEN
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — M^{re} Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de midi à quatre heures.
9, rue Bourbon, au 1^{er}, Lyon. 2388

CUIRS A RASOIRS
DE SOLIER
Système indispensable pour faire couper supérieurement les rasoirs. — Depuis 1 fr. 25 c.
Pâtes à rasoirs, les deux bâtons, avec l'instruction, 60 c. — Rasoir à épreuve indéfectible, depuis 2 fr.
Parfumerie, Brosserie, Peignes, Bistouris, Éponges à toilette, etc., à prix réduits.
20, rue de Lyon, 20. 2378

Les ABONNEMENTS et les ANNONCES sont reçus aux Bureaux du JOURNAL DE LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63

Table with columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, and various financial data for BOURSE DE PARIS on Mercredi 29 Avril.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data for BOURSE DE LYON on Jeudi 30 Avril.

BULLETIN FINANCIER
Lyon, 29 avril.
Hier à Paris, les haussiers n'ont pu reprendre le dessus. La partie qui la veille semblait gagnée par les acheteurs de primes, a donc été perdue au dernier moment. Rien n'y a fait, ni les achats au comptant qui se maintiennent considérables, ni les démentis de la presse légitimiste à l'endroit de la présence en France de M. le comte de Chambord.